



Extrait du règlement

1^{er} Classic Rallye Reims Champagne 2021



L'association REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.) organisateur Technique
BP 44 - 51683 - REIMS Cedex 2 - Tél. (+33)6 16 59 18 98 présente le :
1^{er} CLASSIC RALLYE REIMS en CHAMPAGNE VHR 2021
16, 17 et 18 Avril 2021

PROGRAMME – HORAIRES : **CLOTURE DES ENGAGEMENTS Lundi 5 Avril 2021 (date de poste)**

Accueil des Équipages – Vérification Documents et Véhicules REIMS-MUSEE de l'AUTOMOBILE- 84 Av. Georges Clemenceau
Salle de réception du Musée
Vendredi 16/04/21 de 17h00 à 19h30 et samedi 17/04/21 de 7h00 à 8h00
Téléphone utile : Jean-Claude Leuvre06 16 59 18 98

BRIEFING PILOTES ET COPILOTES 9h00 Reims - Samedi 17 Avril 2021 – Salle de réception du Musée
Remise Road-Book à chaque équipage à l'issue du Briefing

DÉPART de la 1^{ère} ÉTAPE : 1^{ère} voiture 9h45 Reims - Samedi 17 Avril 2021 – Parking du Musée
Remise Road-Book à chaque équipage à l'issue du Briefing

DÉPART DE LA 2^{ème} ÉTAPE : 1^{ère} voiture 14h30 En Champagne – Salle des Fêtes au milieu des Vignes
Remise Road-Book 20 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

DÉPART DE LA 3^{ème} ÉTAPE : 1^{ère} voiture 17h00 Village champenois passionné d'automobile
Remise Road-Book 20 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

ARRIVÉE DE LA 3^{ème} ÉTAPE : 20h00 En Champagne – Salle des Fêtes au milieu des Vignes
10,5 Kms entrée sud de Reims-Cormontreuil

PUBLICATION DES RÉSULTATS de la Journée : Salle des Fêtes en Champagne pendant le dîner

Ouverture du Parc Départ : 7h30 Dimanche 18 Avril 2021 – Reims – Musée de l'Automobile

DÉPART DE LA 4^{ème} ÉTAPE : 1^{ère} voiture 8h00 REIMS- Parking du MUSEE de l'AUTOMOBILE

DÉPART DE LA 5^{ème} ÉTAPE : 1^{ère} voiture En Champagne

ARRIVÉE DE LA 5^{ème} ÉTAPE : 12h45 En Champagne – Salle des Fêtes au milieu des Vignes
10,5 Kms entrée sud de Reims-Cormontreuil

PUBLICATION DES RÉSULTATS : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
En Champagne – Salle des Fêtes au milieu des Vignes

REMISE DES PRIX : Pendant la réception/Déjeuner
En Champagne – Salle des Fêtes au milieu des Vignes

PERMANENCE DU RALLYE

- **Jusqu'au Vendredi 16 Avril 2021 à 14h00** : elle se tiendra au siège de l'Association R.C.V.H.S à Maison des Association 51430 TINQUEUX Tél. 03.26.47.70.20 et 06.16.59.18.98 (JC LEUVREY)
Adresse Postale : BP 44 - 51683 – REIMS Cedex 2 • Mail : contactsportauto@orange.fr
- **A partir du 16 Avril 2021 à 10h00** : REIMS-MUSÉE de l'AUTOMOBILE - 84 Av. Georges Clemenceau
Tél utile : 06.16.59.18.98 (JC LEUVREY)

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site officiel.

Site officiel : rcvhs.fr



EXTRAIT du RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 - ORGANISATION

COMITE D'ORGANISATION :

Jean-Claude LEUVREY Président de l'Association REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)
Christian MARTIN Vice-Président de l'ASA «REIMS CHAUMONT VINTAGE»
Jean-Pierre CHAURE Président délégué du Comité d'organisation en qualité de Responsable du Parcours
Dominique GAUTIER Président délégué du Comité d'organisation en qualité de Responsable mise en place
Anne COUTURIER et tous les membres du Comité Directeur de l'Association RCVHS
Avec les bons conseils de nos Amis **Bernard VIALAR** et **Josep Maria CARRERAS** de la Société **BLUNIK**.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Jean-Claude LEUVREY Président et agissant pour le compte de l'Association
REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)
Adresses : BP 44 - 51683 REIMS Cedex 2 - contactsportauto@orange.fr - Tél. 06 16 59 18 98

1.1 - Officiels de l'épreuve

• Directeur de Course	Christian MARTIN	Lic.35423/0328
• Commissaire Sportif	Dominique GAUTIER	Lic.1585/0315
• Commissaire Sportif (également dédié à la surveillance des moyennes)	Annick NARGUET	Lic.1585/0101
• Commissaire Sportif chargé des relations concurrents	Jean-Claude LEUVREY	Lic. 88/0328
• Commissaire Technique	Jean-Michel DESSE	Lic. 5538/0112
• Responsable Classements	Team RSV - BLUNIK	

1.2 - Vérifications administratives et techniques

Elles se dérouleront à Reims dans la salle de réception et sur le parking du Musée de l'Automobile, 84 Av. Georges Clemenceau
Horaires : vendredi 16 avril de 17h00 à 19h30 et samedi 17 avril de 7h00 à 8h30.

1.2.1. Vérifications administratives

Pour toutes les catégories :

- Permis de conduire, carte grise de la voiture ou certificat d'immatriculation, (fournir la photocopie pour départager les ex-aequo).
- Un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

1.2.2. Vérifications techniques

Elles portent sur la vérification de la marque et du modèle de la voiture et la conformité des éléments de sécurité de série.
Un briefing oral sera organisé par le Directeur de course comme indiqué page 1

1.2.3. Appareils autorisés

Tous les appareils de navigations sont autorisés.

Article 2 - ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du CODE du SPORT et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Dans chaque roadbook figurera une attestation délivrée par notre Agent Général.

Article 3 - CONCURRENTS et PILOTES

Toute personne souhaitant participer au **1^{er} CLASSIC'RALLYE REIMS en CHAMPAGNE VHR 2021** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli avant le **Lundi 5 Avril 2021**, le cachet de La Poste faisant foi. La demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies de carte grise du véhicule engagé et permis de conduire du conducteur. Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives.

Le nombre d'engagés est fixé à 60 voitures maximum

Les droits d'engagement pour un équipage de 2 personnes sont de **385 €uros**

Toutefois, si l'engagement est reçu avant le 14 mars 2021, le montant est de 360 €uros

Et de **350 €uros** si les 2 membres de l'équipage sont sociétaires du RCVHS

Pour être validés, les bulletins d'engagement doivent être impérativement accompagnés du chèque des droits d'engagement à l'ordre du RCVHS. Ces chèques seront mis à l'encaissement le **12 Avril 2021**. Toutefois malgré les frais engagés, RCVHS remboursera ces droits d'engagement dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu et pour les forfaits déclarés par mails, fax ou courrier au RCVHS **reçus** 4 jours avant l'épreuve soit le **lundi 12 Avril 2021 - 12H00**.

Pour les équipages qui le souhaiteraient, nos coordonnées bancaires sont :

RIB :15135 20590 08104317260-78 IBAN : FR76 1513 5205 9008 1043 1726 078

Ces droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport et aux exigences de l'article D321-4 de ce même code.
- 1 Road-Book précis en fléché-métré (sans «piège») avec zone d'étalonnage
- 2 plaques «Rallye», 2 Panneaux de portière et La fourniture du transpondeur BLUNIK,
- Café d'accueil pendant les Vérifications et pauses champenoises sur le parcours
- 2 déjeuners buffet pour l'équipage le Samedi midi, 2 Diners à la Salle des Fêtes au milieu des Vignes le Samedi soir,
- 2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix

NE SONT PAS COMPRIS : Hébergement pour les nuits du 16 au 18 Avril.

Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de chronos hyperfréquences **BLUNIK** (nombreuses prises de temps possible dans chaque test de régularité). Ces chronos hyperfréquences seront fournis lors des vérifications techniques en échange d'un **chèque de caution de 150€**. Ils devront être présents à dans la voiture sur toute l'épreuve. Ces chronos hyperfréquences seront récupérés par **BLUNIK** en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre le déjeuner de clôture devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 15 Mai. **Chaque chrono hyperfréquences non restitué à cette date sera facturé 150€, le chèque de caution mis à l'encaissement.**

Article 4 - VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Les voitures admises doivent être conformes à la législation routière française.

- Dans la catégorie «Régularité historique», les véhicules immatriculés avant le 31/12/1990.
- Avec un classement distinct, dans la catégorie «Véhicules de Grand Tourisme» les véhicules régulièrement immatriculés entre le 01/01/1991 et le 16 Avril 1996, dans la mesure où ils représentent (choix à l'appréciation de l'organisateur) un caractère exceptionnel basé sur un historique sportif ou sur la rareté du modèle.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte et munie :

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg) (Liste technique N°6)
- Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage
- Triangle

Article 5 - DESCRIPTION

Le parcours restera secret jusqu'à la remise aux équipages des Road-Book 20 minutes avant le départ de chaque étape.

Toute reconnaissance est interdite.

Le 1^{er} Classic'Rallye Reims en Campagne VHR 2021 représente :

- Un parcours d'une longueur totale : 460 Kms divisé en 5 étapes,
- 190 Kms de zones de régularité (ZR) sur voies ouvertes à la circulation publique,

En tout point du parcours, les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des Agents de l'Etat ou de la Force Publique, ainsi qu'aux prescriptions figurant dans les différents arrêtés y compris municipaux.

La moyenne à réaliser sur l'ensemble du parcours n'excédera 50 Km/h. Dans les ZR, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voies ouvertes à la circulation publique et des participants, l'organisateur adaptera la vitesse moyenne imposée au profil de la route et aux endroits traversés, une ou plusieurs fois par ZR si nécessaire, sans que la moyenne à réaliser sur l'ensemble de la ZR ne dépasse 50Km/h.

Article 6 - CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le département et les communes traversées. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : pénalité de 500 points
- 2^{ème} infraction : pénalité de 1000 points
- 3^{ème} infraction : disqualification possible

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation et figurant au road-book entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

- ATTENTION : Dans certains villages, en ZR et sur le routier, les services sécuritaires nous ont demandé d'imposer une **Vitesse Maximum Autorisée** (celle-ci sera indiquée en début de Zone sur le Road-Book) et **non pas une moyenne!** Avec le système BLUNIK, nous pouvons définir si cette Vitesse Maximum Autorisée est respectée, et dans le cas de non-respect, dès la 1^{ère} infraction : **exclusion du rallye.**

Même en cas d'erreur de parcours, ces vitesses maximums devront être respectées

Article 7 - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité de 500 points.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (Road-Book administratif et Road-Book précis en fléché-métré par étape, etc.).

Toutes les distances seront données avec précision (sonde Blunik sur roue ARD), ainsi que les moyennes en fonction du secteur couvert.

7.1.1. ZONE d'ÉTALONNAGE

A partir de la Cité de l'Automobile de la Croix Blandin à Reims, un secteur de plus de 3 Kms repéré précisément, servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure. Une semaine avant le rallye, tous les participants recevront par mail le détail (Road-Book) de ladite zone. Les distances relevées par l'organisation feront office d'unique référence.

7.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA et la FFSA.

Les appareils de chronométrage seront rigoureusement synchronisés avec l'**horloge de Départ BLUNIK** entre eux.

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage peut attendre son heure idéale avant le panneau de pré signalisation. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison du barème prévu dans le règlement particulier.

Mise en place des postes de contrôle : «ouverture» 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent et «fermeture» 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Absence de pointage à un contrôle horaire ou TIP	2 000 points
Arrivée en sens inverse à un contrôle horaire ou TIP	1 500 points
Par minute d'avance à un contrôle horaire	60 points
Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP jusqu'à la 10 ^{ème} minute de retard par étape	5 points
Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP au-delà de la 10 ^{ème} minute de retard par étape	30 points

Il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, **uniquement**, aux contrôles horaires des **fins d'étapes**.

7.3. ZONES DE RÉGULARITÉ

L'organisateur donnera les moyennes au même moment que les Road-book comme indiqué dans l'article 7.1. Chaque ZR fera l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route. Dans la traversée des villages, cette moyenne ne dépassera pas 30Km/h. Pour établir le classement l'organisateur technique effectuera des prises de temps à des endroits tenus secrets, le chronométrage sera effectué au moyen de boîtiers électroniques BLUNIK.

Les départs de zones de régularité se dérouleront de deux manières :

- Sous l'autorité d'un **commissaire** qui indiquera ou vérifiera l'heure de départ prenant à des fins de pointage pour sécurité.
- Sous le régime dit **de l'autostart**, où chaque concurrent possédera la maîtrise de son heure de départ en fonction des temps impartis qui lui ont été indiqués sur son carnet de bord.

Par seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps idéal	1 point
Par seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps idéal	1 point
Par ZR non effectuée, les pénalités pour absence de pointage au CH précédent n'étant pas prise en compte	1 800 points
Par ZR effectuée partiellement sans avoir pris le départ au point précis du road-book	1 800 points
Dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée	5 000 points
Récidive de dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée	Exclusion

7.3.1. Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées au sol et sur le road-book. Un sigle ligne d'arrivée de ZR figurera sur le Road-book, celui-ci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de ZR.

7.3.2. Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course (n° de portable remis aux vérifications) et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent de la de l'étape suivante.

Pour chaque ZR non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la ZR.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de cette ZR.

Pour être classé les équipages doivent pointer **obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupements et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye**.

7.3.3. Lorsque le déroulement d'une ZR sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course annulera la dite ZR. De ce fait aucun classement ne sera effectué pour cette ZR.

Article 8 - RÉCLAMATIONS

Dans les rallyes de régularité sur routes ouvertes, seules les réclamations pour vérifications des temps et des carnets seront admises au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire. Toutes autres réclamations ne seront pas admises.

Article 9 - CLASSEMENT Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du Rallye

9.1. Les pénalisations sont établies en points (Articles 6, 7.2 et 7.3), le classement final sera établi par addition des points de pénalités de chaque concurrent, zones de régularité, contrôles de passage et horaires confondus. Il sera établi un

- Classement pour la **catégorie «Régularité historique»**,
- Classement pour la **catégorie «Véhicules de Grand Tourisme»**
- Classement par équipe (minimum 5 équipages inscrits et partants au départ du rallye)

9.2. Si 2 concurrents arrivent ex-aequo à la fin du rallye, il sera tenu compte de la date de la 1^{ère} mise en circulation de la voiture figurant sur la carte grise, la plus ancienne désignera le vainqueur. Si un ex aequo subsistait il sera tenu compte de la cylindrée de la voiture, la plus petite désignera le vainqueur.

Article 10 – REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué.